

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION CENTRALE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Décision du 7 février 2013 portant nomination à la commission d'action sociale pour l'administration centrale instituée auprès du directeur des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative et de la ville

NOR : AFSR1330055S

Le directeur des ressources humaines,

Vu l'arrêté du 25 septembre 2012 fixant la composition de la commission d'action sociale pour l'administration centrale instituée auprès du directeur des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative et de la ville,

Décide :

Article 1^{er}

Sont désignés à la commission d'action sociale pour l'administration centrale instituée auprès du directeur des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative et de la ville les représentants du personnel dont les noms suivent :

I. – AU TITRE DE LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL (CFDT)

a) Représentant titulaire

Mme BROCARD (Claudine).

b) Représentant suppléant

Mme MAURAGE (Anne).

II. – AU TITRE DE LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DES TRAVAILLEURS CHRÉTIENS (CFTC)

a) Représentant titulaire

Non désigné.

b) Représentant suppléant

Non désigné.

III. – AU TITRE DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL (CGT)

a) Représentants titulaires

M. CHALVET (Christophe).

Mme EON (Solenn).

M. VANNI (Nicolas).

b) Représentants suppléants

M. BRISSAT (Patrice).

Mme DANIEL (Cécile).

Mme GARCIA (Cécile).

IV. – AU TITRE DE L'UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES (UNSA)

a) Représentants titulaires

M. CATELAN (Thierry).
Mme GAY (Anne).

b) Représentants suppléants

M. KRUMBHOLZ (Jean-Paul).
Mme ROUMEGOU (Sylvie).

Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 7 février 2013.

*Le directeur des ressources humaines
par intérim,*
P. SANSON